



DERNIER CSA DE RESEAU AVANT LE CND : ENTRE DOUTES ET AMBITIONS

DERNIER CSA-R DE L'ERE DIRISI, INSTANCE PRESIDEE PAR LE GENERAL ROLLAND DIRECTEUR CENTRAL DE LA DIRISI. LA CFDT DEFENSE EST INTERVENUE SUR L'ENSEMBLE DES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR.

Une partie des participants étaient en visio-conférence. Les organisations ont lu leur déclaration liminaire. Vous trouverez en annexe de ce compte rendu, la déclaration de la **CFDT**.

OUVERTURE : LECTURE DES DECLARATIONS LIMINAIRES

Introduction du directeur central, le général comprend que des interrogations subsistent, il autorise les représentants de personnel à solliciter, même au plus haut niveau, pour avoir des réponses.

REPONSE AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Le conseil du numérique ministériel a eu lieu en semaine 23, la dynamique 2024-2030 est toujours en vigueur. Aux 423 postes supplémentaires prévus par la LPM viendront s'ajouter ceux décrits pour la DGNUM et la DGA/AND (à définir). Le CND et la DGA rédigeront un contrat de service pour la charge de travail induite par le personnel non transféré qui menait des travaux au profit de l'AND (< 80%).

Le DC a déclaré que la remontée d'alerte faite par la **CFDT** concernant Bourges est révélatrice de ce qu'il faut faire. Il conseille aux Organisations Syndicales que tout ce qui nécessite une réaction immédiate du commandement doit être mis à la connaissance des autorités et même au plus haut niveau.

Le transfert des 162 postes de la DGA et les transformations du service achat sont au cœur des préoccupations également. Le délai de réflexion alloué aux ICT est allongé à 4 semaines, les estimations de salaire ont été faites et sont au visa du contrôleur financier (à venir à priori fin de semaine 24).

Il n'y aura pas d'obligation d'accepter le nouveau contrat et la **CFDT** conseille aux

agents de se rapprocher des représentants locaux pour une étude personnalisée.

Un prochain CSA est prévu à la rentrée pour faire le point sur l'avancement de la transformation.

Les revalorisations salariales des ASC ont été gelées. Une réunion avec Bercy aura lieu fin juin pour discuter des évolutions.

La FABNUM, qui verra le jour début septembre, sera la fusion de cinq entités. Sa première mission sera de se structurer. Le modèle et l'organisation devront être entièrement repensés afin d'optimiser la gestion des projets complexes avec une empreinte géographique inchangée.

Les RIFSEEP, même si la note DIRISI devient caduque à la création du CND, il n'y aura pas de refonte des groupes, mais une adaptation sur les disparités entre DGA et DIRISI (en espérant qu'elles seront mieux-disantes pour les agents). Il n'y aura pas de changement au 1^{er} septembre.

Concernant l'évolution des plafonds, une demande a été initiée à la DRHMD qui ne semble pas en faire une priorité.

La **CFDT** sera vigilante sur ces modifications et ne manquera pas de le rappeler.

POINT SUR LA CREATION DU CND

Le projet de texte de création du CND a été présenté en CSA-M le 27 mai 2025. La **CFDT** s'est abstenue car elle ne remet pas en cause le fond du projet, mais exprime plusieurs réserves sur la forme telles que les délais très courts et de nombreuses préoccupations RH.

La nouvelle version du CARTEC 2025 (ex REO) a été finalisée le 26/05/2025. Le chiffre de 24 postes restructurés donné en CSA-M est indicatif, une analyse plus fine

**DIRECTION
INTERARMÉES
DES RÉSEAUX
D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTÈMES
D'INFORMATION**



D'ÉFENSE

**DIRECTION
INTERARMÉES
DES RÉSEAUX
D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTÈMES
D'INFORMATION**

DERNIER CSA DE RESEAU AVANT LE CND : ENTRE DOUTES ET AMBITIONS

est en cours. L'intégration dans le SIRH Alliance interviendra courant juin 2025 afin d'initier les arrêtés collectifs et d'identifier les postes des agents concernés par la restructuration. Les agents non identifiés qui le souhaitent pourront demander à être reçu en AMR.

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE CND

Au 28 mai 2025, environ 30% des agents DIRISI, 65% DGNUM et 49% de DGA/AND ont répondu au questionnaire.

Les chiffres finalisés seront fournis au CSA de rentrée.

Via l'enquête, on peut constater que les agents ont quelques incertitudes et préoccupations :

- La rapidité avec laquelle est mise en œuvre la réforme
- La crainte de retrouver les mêmes dysfonctionnements sous une autre bannière, et que la modification soit uniquement organique
- La fatigue de l'enchaînement des réorganisations
- L'incertitude que la création du CND puisse répondre aux problématiques du manque de ressources

- Des attentes de voir les effets concrets de la création du CND sur les activités et postes
- L'expression d'un manque de visibilité sur les contours de la future organisation.

Les chiffres mis à jour seront présentés au CSA de septembre.

La **CFDT** restera vigilante sur les mesures mises en place et s'interroge sur la faible participation des agents de la DIRISI et de la DGA/AND.

TRANSFORMATION DE LA CYBER

Les 3 SOC-R restants (Toulon, Lyon et Rennes) et les 45 personnels (34 PM et 11 PC) seront rattachés fonctionnellement à COMCYBER à compter du 1^{er} septembre 2025 puis organiquement au 1^{er} juillet 2026, sans changement de localisation.

Les services dépendant actuellement de COMCYBER : à savoir la fonction « Chiffre » (service OP Chiffre, Gouvernance du Chiffre et ETM SELTIC) seront rattachés fonctionnellement au CND avant fin 2025 puis organiquement le 1^{er} Juillet 2026. Cette modification concerne 13 postes (11 PM et 2 PC).

Ce dernier CSAR-DIRISI a été pour la **CFDT**, l'occasion une nouvelle fois de défendre les agents quel que soit leur statut. La problématique du recrutement et des sous effectifs a été abordée une fois de plus. La **CFDT** restera vigilante sur la mise en place des postes inscrits dans la LPM 2024-2030 nécessaires à la transformation du soutien (ORGANUM zonal : ex-Équilibre 2).

La **CFDT** Défense encourage tous les agents à contacter leurs représentants locaux pour obtenir des informations supplémentaires et partager leurs questions et leurs observations sur le terrain.

Paris, le 17 juin 2025